

POUR CONNAÎTRE LES DIPLÔMES DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

formations.univ-lorraine.fr

COÛT DE LA VAE

1 400 euros (tarif forfaitaire) quel que soit le diplôme + frais d'inscription universitaire.

Possibilité d'une prise en charge financière selon votre statut (salarié du secteur privé, salarié du secteur public, travailleur indépendant, demandeur d'emploi...)



CONTACTS

• CONSEIL SUR LE CHOIX DU DIPLÔME (SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE) :

Lorraine Sud (Nancy et agglomération) :

Stella GOUYER - formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr - 03 72 74 03 68

Jocelyne RUSINOWITCH - formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr - 03 72 74 03 69

Lorraine Nord (Metz) :

Anne THIRIET : anne.thiriet@univ-lorraine.fr - 03 72 74 03 84

• INFORMATION SUR LA PROCÉDURE ET DÉPÔT DE CANDIDATURE (PÔLE VAE) :

Ophélie SALINA - formationprofessionnelle-vae-contact@univ-lorraine.fr - 03 72 74 03 98

FORMATIONS.UNIV-LORRAINE.FR

@fcullorraine

<https://www.linkedin.com/in/fculorraine/>



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FORMATION PROFESSIONNELLE

DIPLÔMES

- DUT
- Licences générales
- Licences professionnelles
- Masters
- Diplômes d'Ingénieurs
- Doctorats

DANS LES DOMAINES SUIVANTS

- Sciences
- Sciences de l'Ingénieur
- Technologies
- Santé
- Sciences Humaines et Sociales
- Droit, Économie, Gestion

Réalisation : Service DevCom FTLV - DFOIP - Octobre 2020

FORMATIONS.UNIV-LORRAINE.FR

pour la formation tout au long de la vie

LA VAE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Qu'est ce que la VAE ?

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien direct avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

La VAE vous permet de :

- Valoriser vos compétences acquises par l'expérience
- Faire reconnaître officiellement vos compétences par l'obtention d'un diplôme universitaire
- Renforcer votre niveau de formation tout en maintenant votre emploi
- Améliorer votre employabilité
- Affirmer votre compétitivité sur le marché de l'emploi

Pour qui ?

Toute personne, ayant 1 an d'activité en relation directe avec le contenu du diplôme visé sans conditions d'âge, de nationalité, de statut, de diplôme, peut entamer une démarche VAE.

Pour quelle expérience ?

Sont prises en considération pour la validation : les activités salariées et non salariées (libérales, artisanales...), les activités extraprofessionnelles (bénévoles, personnelles, électives...) et les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel (continues ou non). Les activités peuvent avoir été exercées en France ou à l'étranger.

Pour un accompagnement personnalisé ?

- Des entretiens individuels
- Des ateliers méthodologiques collectifs
- Un suivi à distance
- Une aide à la construction du dossier de validation et une préparation au passage devant un jury
- Un accompagnement allant jusqu'à 24 heures
- Un accompagnateur référent tout au long de la démarche



NOUS VOUS INFORMONS SUR LA PROCÉDURE VAE
POUR TOUS LES DIPLÔMES DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

1

ACCUEIL - INFORMATION - CONSEILS

Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle de l'Université de Lorraine propose des entretiens conseils et une aide sur le choix du diplôme.

> formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr

2

DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Déterminer l'éligibilité à la procédure VAE et la faisabilité de votre projet.

> formationprofessionnelle-vaе-contact@univ-lorraine.fr

3

DOSSIER DE VALIDATION

Votre dossier doit apporter la démonstration que vos compétences correspondent aux attendus et au grade du diplôme visé.

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé (éligible au Compte Personnel de Formation).

4

ENTRETIEN AVEC LE JURY DE VALIDATION

Le jury, constitué d'enseignants et de professionnels, évalue l'adéquation entre vos compétences et les attendus du diplôme.